

Mairie de Cesny aux Vignes

Rue André Lemaître - 14270 CESNY AUX VIGNES - Tél : 02 31 20 17 54 - Fax : 09 70 62 94 89

e-mail : commune-de-cesny-aux-vignes@orange.fr

DEPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE CAEN - CANTON DE TROARN

ARRÊTE ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Le Maire de la Commune de Cesny aux Vignes,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 31/03/09/23 du 31 mars 2009 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2021/25bis fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} juillet 2021,

- ARRETONS -

ARTICLE 1er - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

| NOM - PRENOM | GRADE ACTUEL | DATE D'EFFET DE LA NOMINATION |
|--------------|-------------------|-------------------------------|
| GIRET Lydia | Adjoint technique | 01.04.2025 |

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Cesny aux Vignes, le 20 février 2025

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Christian CALLEJAS.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Notifié le : 21 FEV. 2025

Signature de l'agent